

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

N° 51-2026

Objet : Tarifications dans le cadre d'Octobre Rose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 53-2022 en date du 29 septembre 2021 portant mise à jour de de la régie 19342 « Manifestations diverses »,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie souhaite créer des tarifs en vue de l'organisation de la manifestation « Octobre Rose »,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie souhaite que la marche caritative soit accessible après une participation financière d'un montant de 5 euros,

Considérant que des articles seront proposés à la vente,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Dit que la marche caritative et le village rose seront accessibles après l'achat d'un bracelet en vente dès le 1^{er} octobre et ce jusqu'au 18 octobre 2026.

Article 2 : Dit que le jour de la marche solidaire, le dimanche 18 octobre 2026, l'accès au village rose pourra se faire après une participation financière de 5 euros.

Article 3 : Dit que les dons des participants, en sus des 5 euros, seront autorisés et acceptés.

Suite de la délibération N° 51-2026

Article 4 : Adopte les tarifs de vente suivants :

	Quantité	Prix d'achat TTC	Prix de vente public TTC	Montant reversé à ADONIS
Tee-shirt rose	<i>Edition 2025 = 11</i>	6,00 €	7,00 €	1,00 €
	<i>Edition 2026 = 275</i>	6,00 €	7,00 €	1,00 €
Gourde	<i>Edition 2024 = 65</i>	3,96 €	5,00 €	1,04 €
Tote bag	<i>Edition 2023/2024 = 177</i>	2,64 €	5,00 €	2,36 €
Pin's	<i>Edition 2025 = 345</i>	0,83 €	3,00 €	2,17 €
Bracelet tissu remis pour participer à la marche caritative	<i>Edition 2026 = 600</i>	1,08 €	5,00 €	3,92 €
Dès deux articles achetés = 1 Tote bag				

Article 5 : Dit que 100 % des bénéfices seront reversés à l'association « ADONIS » sous forme de dons.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 25 juin 2026.

Le Président,
Jonathan WOFSY



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le dix-huit juin s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames DIACONU Marina, FRANCOUAL Anne, GUESMI Samia, LABRUYERE Oriana, LACOSTE Bernadette, RIBREAU-STABILE Sophie, TONNOIR Véronique, TRÂN Vanessa, VALENTE Sabrina et Messieurs BOUSQUET Philippe, COLLON Stéphane, COULOUMY Christophe, DARMON Charles, GIRAUD Frédéric, GRANNONIO Yves, IZARD Stéphane, LADJICI Gamal, LAROUSSE Jonas, MARTIN Eric, MORIN Yannick, SOARES Marc, VANACKER Morgann, WOFSY Jonathan.

Etaient représentés :

Madame MORGADO Corinne pouvoir à Monsieur SOARES Marc.
Madame SANTIN Audrey pouvoir à Monsieur LADJICI Gamal.
Monsieur PRUVOT Thierry pouvoir à Madame FRANCOUAL Anne.
Monsieur DOUKALI Abdelaziz pouvoir à Madame TRÂN Vanessa.
Monsieur TREDANIEL Clément pouvoir à Monsieur GRANNONIO Yves.

Etaient absentes excusées :

Mesdames INGLEZAKIS Manon et VIDAL Mélanie.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame RIBREAU-STABILE Sophie a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : 30

Membres en exercice : 30

Membres présents : 23

Membres excusés et représentés : 5

Membres absents et non représentés : 2

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mardi 26 mai 2026.